

Les consignes d'utilisation des chariots élévateurs

- Vérifier l'état du chariot avant de l'utiliser,
- Le sol doit être propre et dépourvu d'objets encombrants,
- Éviter les démarrages et arrêts brusques,
- Prendre des containers/palettes en bon état, adaptés aux pièces et éviter de les surcharger,
- Ne jamais lever ou baisser les fourches en circulation,
- La charge soulevée doit être stable.



SB.4.2. THE RISKS ASSOCIATED WITH HANDLING EQUIPMENT



Forklift operating instructions forklifts

- The floor should be clean and free of objects that could impede movement.
- Avoid sudden starts and stops.
- Lift containers/pallets that are in good condition and adapted to the machine and avoid overloading.
- Never raise or lower the forks while moving.
- Raised loads must be stable.



Anweisungen für die Benutzung von Hubwagen / Staplern

- Der Boden muss sauber und frei von sperrigen Gegenständen sein.
- Abruptes Losfahren und Anhalten vermeiden.
- Die Container/Paletten ordnungsgemäß und den Teilen entsprechend beladen. Überlasten vermeiden.
- Keinesfalls die Gabeln des Staplers heben oder senken, wenn er sich in Bewegung befindet.
- Die angehobene Last muss stabil sein.



ST.4.2. LES RISQUES LIÉS AUX ENGINS DE MANUTENTION



Les consignes d'utilisation des chariots élévateurs

- **La ceinture de sécurité est obligatoire,**
- Le téléphone est interdit **en conduisant,**
- La vitesse des chariots élévateurs est limitée à **5 km/h à l'intérieur des bâtiments,**
- Le sommet de la charge soulevée ne doit **pas dépasser** la hauteur du mât,
- Respecter le poids maximum admissible sur les rayonnages,
- Respectez la limitation de stockage en hauteur,
- L'écartement des fourches doit être adapté à la charge soulevée.
- Une lumière bleu doit signaler le déplacement du chariot (avant et arrière)



Un contrôle de l'engin est nécessaire avant de l'utiliser

SB.4.2. THE RISKS ASSOCIATED WITH HANDLING EQUIPMENT



Forklift operating instructions

- **A safety belt must be worn at all times.**
- It is forbidden to telephone while driving.
- The speed limit for the forklift inside buildings is 5 km/h.
- The top of the lifted load must not exceed the height of the mast.
- Observe the maximum shelf weight.
- Observe the height storage limit.
- The fork spacing must be adapted to the lifted load.
- A blue light must indicate that the forklift is in motion (front and back).



The machine must be checked before use.

Betriebsvorschriften für Hubwagen und Stapler

- **Das Anlegen eines Sicherheitsgurts ist Vorschrift.**
- Telefonieren während dem Fahren ist verboten.
- Die maximal zulässige Geschwindigkeit der Hubwagen ist im Inneren von Gebäuden 5 km/h.
- Das obere Ende der angehobenen Last darf die Höhe des Mastes nicht überragen.
- Das maximal zulässige Gewicht für die Regale und Stapel ist einzuhalten.
- Die Höhenbegrenzungen für das Lager sind einzuhalten.
- Die Gabelspreizung muss an die angehobene Last angepasst sein.
- Ein blaues Licht muss die Bewegung des Staplers anzeigen (vorwärts und rückwärts)



Die Maschine muss vor dem Einsatz überprüft werden.

Les consignes d'utilisation des chariots élévateurs

- La visibilité doit être garantie,
- Toujours analyser la situation avant d'entreprendre une manœuvre,
- Respecter les distances de sécurité,
- Lors du déplacement, toujours mettre la charge en position basse,
- Signaler tout dysfonctionnement



SB.4.2. THE RISKS ASSOCIATED WITH HANDLING EQUIPMENT



Forklift operating instructions

- Visibility must be guaranteed.
- Always analyse the situation before manoeuvring.
- Respect the traffic plan and the signs in place.
- Maintain safety distances.
- Always lower the load when moving.
- Report any malfunctions to your superior.



Betriebsvorschriften für Hubwagen und Stapler)

- Sicht muss garantiert sein,
- Vor Sie den Hubwagen/Stapler in Bewegung setzen, stets die Situation analysieren,
- Fahr- und Verkehrsplan sowie Schilder beachten.
- Sicherheitsabstände einhalten.
- Senken Sie die Last immer ab, wenn sich das Fahrzeug in Bewegung befindet.
- Melden Sie Ihrem Vorgesetzten alle Störungen.



ST.4.2. LES RISQUES LIÉS AUX ENGINS DE MANUTENTION



Les consignes de manutention des charges

Ne jamais laisser un engin avec une charge en hauteur, et ce, quelle que soit la hauteur.



SB.4.2. THE RISKS ASSOCIATED WITH HANDLING EQUIPMENT



Load handling instructions

Never leave a machine with a raised load, no matter how high.



UN.4.2. DIE GEFAHREN IN VERBINDUNG MIT FÖRDER- ODER TRANSPORTGERÄTEN



Anweisungen für den Umgang mit Lasten

Entfernen Sie sich nie von einem Hubwagen, auf dem sich eine hochgehobene Last befindet, egal, auf welcher Lasthöhe diese sich befindet.



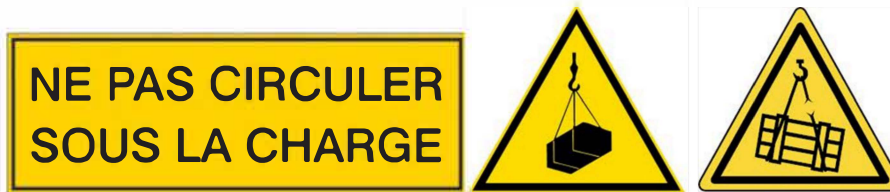
ST.4.2. LES RISQUES LIÉS AUX ENGINS DE MANUTENTION



Les consignes de manutention des charges en hauteur

Ponts :

- **Ne pas circuler sous la charge,**
- **Toujours suivre la charge et non la précéder.**



SB.4.2. THE RISKS ASSOCIATED WITH HANDLING EQUIPMENT



Handling instructions for raised loads

Bridges:

- **Do not move underneath the load,**
- **Always follow the load instead of preceding it.**



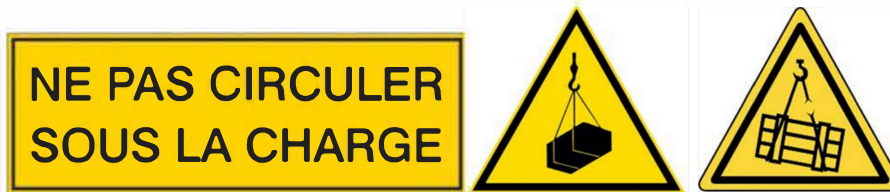
UN.4.2. DIE GEFAHREN IN VERBINDUNG MIT FÖRDER- ODER TRANSPORTGERÄTEN



Anweisungen für den Transport und die Handhabung von hochgehobenen Lasten

Brücken:

- **Nicht unter der Last durchfahren oder -gehen,**
- **Immer der Last folgen und nicht ihr vorangehen.**



ST.4.2. LES RISQUES LIÉS AUX ENGINS DE MANUTENTION



Les consignes de manutention des charges en hauteur

Ponts :

Nécessite un permis

Il est impératif de faire attention :

- Aux charges suspendues,
- Aux engins prioritaires,
- Au balancement des charges.



**NE PAS CIRCULER
SOUS LA CHARGE**



SB.4.2. THE RISKS ASSOCIATED WITH HANDLING EQUIPMENT



Handling instructions for raised loads

Gantries:

Requires a licence

It is imperative that attention is paid to:

- Suspended loads,
- Vehicles with priority
- Swinging loads.



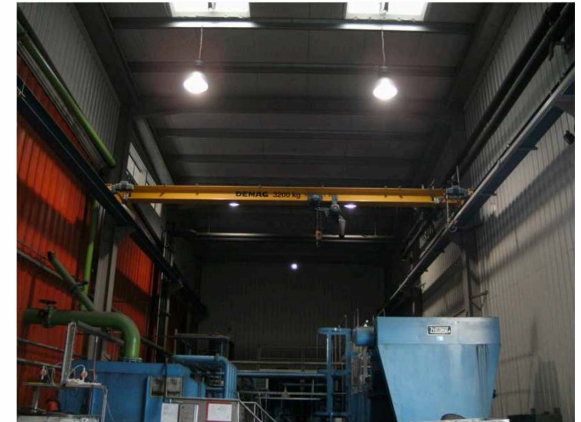
Anweisungen für den Transport und die Handhabung von hochgehobenen Lasten

Brücken:

Für die Verwendung von Brücken ist ein Erlaubnisschein erforderlich

Besondere Vorsicht ist zwingend notwendig:

- Bei Hängelasten
- Bei Fahrzeugen, die Vorrang oder Vorfahrt haben
- Bei Lasten mit mangelnder Balance.



Les consignes d'utilisation des tire-palettes et des gerbeurs électriques

- Pour monter une pente, le conducteur doit suivre le chariot chargé,
- Marcher bras tendu et à côté du chariot,
- Pour descendre une pente, le conducteur doit précéder le chariot (à vide comme chargé).
- La formation d'un tire-palettes ne vaut pas pour l'utilisation d'un gerbeur



SB.4.2. THE RISKS ASSOCIATED WITH HANDLING EQUIPMENT



Operating instructions for pallet trucks and electric stackers

- The operator must follow the load truck when going up slopes.
- Walk with your arm outstretched and beside the truck.
- The operator must be in front of the pallet truck (empty or loaded) when going down slopes.
- The training for the use of a pallet truck does not apply to the use of a stacker.



Betriebsvorschriften für elektrische Hubwagen und Stapler

- Beim Hochfahren einer Steigung muss der Fahrer dem beladenen Hubwagen oder Stapler folgen.
- Gehen Sie mit ausgestrecktem Arm neben dem Stapler her.
- Beim Abwärtsfahren muss der Fahrer dem Hubwagen vorangehen (sowohl bei leerem als auch bei beladenem Hubwagen).
- Die Schulung zum Benutzen eines Hubwagens berechtigt nicht zum Lenken eines Staplers.



ST.4.2. LES RISQUES LIÉS AUX ENGINS DE MANUTENTION



Les consignes d'utilisation des tire-palettes et des gerbeurs électriques

- Circuler avec l'engin derrière soi,
- Faire attention aux piétons situés dans la zone de travail,
- Faire attention au gabarit au sol et en hauteur.



SB.4.2. THE RISKS ASSOCIATED WITH HANDLING EQUIPMENT



Operating instructions for pallet trucks and electric stackers

- Move with the machine behind you,
- Be careful of pedestrians in the work zone,
- Pay attention to the height and ground clearance.



UN.4.2. DIE GEFAHREN IN VERBINDUNG MIT FÖRDER- ODER TRANSPORTGERÄTEN



Betriebsvorschriften für elektrische Hubwagen und Stapler

- Ziehen Sie das Fahrzeug hinter sich her.
- Achten Sie auf Fußgänger, die sich im Arbeitsbereich befinden.
- Achten Sie auf die Abmessungen, sowohl in der Breite als auch in der Höhe.



ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Permis sur installation à risque

- Le permis sur installation à risque est un outil essentiel pour réaliser en sécurité les travaux sur une installation après avoir analysé tous les risques présents.
- Si nécessaire, des permis complémentaires (feu, isolation des systèmes alimentés en énergie, espace confiné, etc.) sont établis avant la réalisation du travail.
- L'entité en charge de la mise à disposition de la zone et des équipements pour travaux s'assure que toutes les conditions du permis sont satisfaites avant le début du travail.
- Ce processus intègre la réception de fin de travaux et la remise à disposition de l'équipement pour la production.

CERATIZIT		Permis de travail sur des installations à risques		Version 5.0	
				Auteur : Eric MULLER	
				Date de création : 17/06/2019	
 Il doit être rempli à chaque intervention par les parties concernées afin d'assurer une bonne analyse de risques de la situation (à compléter par le Plan de Prévention Sécurité en cas de sous traitance + Permis feu en cas de travaux par point chauds et formulaire de consignation).					
DATE D'ETABLISSEMENT DU PERMIS :				référence du document :	
SECTION :	Frittage 1 ☐	Frittage 2 ☐	Frittage 3 ☐	Poudrerie 1 ☐	N° de D.I. : _____
	T.S. ☐	Coating ☐	Heptane ☐	Poudrerie 2 ☐	N° de B.T. : _____
Nom de l'installation :			Numéro interne :		
NATURE DES TRAVAUX :					
1*) Autorisation, mise hors service et mise à disposition de l'installation par exploitant.					
Autorise le lancement des travaux :					
Responsable de la section (ou son représentant)		Nom : _____	Date : ____/____/____	Heure : ____ h ____	Signature : _____
Atteste de la mise en sécurité de l'installation :					
Opérateur de la section		Nom : _____	Date : ____/____/____	Heure : ____ h ____	Signature : _____
2*) Ouverture du chantier de Maintenance					
Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de l'ouverture de chantier		Nom : _____	Date : ____/____/____	Heure : ____ h ____	Signature : _____
3*) Fermeture du chantier de Maintenance					
Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de la fermeture de chantier		Nom : _____	Date : ____/____/____	Heure : ____ h ____	Signature : _____
4*) Définition commune des tests de libération de la machine à faire adaptées à la situation (Maintenance + Production)					
5*) Attestation de libération de la machine					
Atteste que la machine de production a été testé et que sa remise en service peut être fait.					
Test Production : OK		NOK (Si les tests sont NOK refaire un formulaire avec les mêmes références.)			
Opérateur de la section		Nom : _____	Date : ____/____/____	Heure : ____ h ____	Signature : _____
Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de la fermeture de chantier		Nom : _____	Date : ____/____/____	Heure : ____ h ____	Signature : _____
En cas d'accident Téléphoner au n° :		Remarque / test(s) effectué(s) :			
411					

SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Permit for high-risk facilities

- Permits for high-risk facilities are an essential tool for carrying out work on a facility safely after analysing all the hazards present.
- If necessary, additional permits (fire, insulation of energy-using systems, confined spaces, etc.) are issued before the work is carried out.
- The entity in charge of making the area and equipment available for the work ensures that all permit conditions are met before the work begins.
- This process includes the final acceptance of the work and the release of the equipment for production.

CERATIZIT		Permis de travail sur des installations à risques		Version 5.0	
				Auteur : Eric MULLER	
				Date de création : 17/06/2019	
 Il doit être rempli à chaque intervention par les parties concernées afin d'assurer une bonne analyse de risques de la situation (à compléter par le Plan de Prévention Sécurité en cas de sous traitance + Permis feu en cas de travaux par point chauds et formulaire de consignation).					
DATE D'ETABLISSEMENT DU PERMIS :				référence du document :	
SECTION :	Frittage 1 ☐	Frittage 2 ☐	Frittage 3 ☐	Poudrerie 1 ☐	N° de D.I. : _____
	T.S. ☐	Coating ☐	Heptane ☐	Poudrerie 2 ☐	N° de B.T. : _____
Nom de l'installation :			Numéro interne :		
NATURE DES TRAVAUX :					
1°) Autorisation, mise hors service et mise à disposition de l'installation par exploitant.					
Autorise le lancement des travaux :					
Responsable de la section (ou son représentant)		Nom : _____	Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____	Signature : _____	
Atteste de la mise en sécurité de l'installation :					
Opérateur de la section		Nom : _____	Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____	Signature : _____	
2°) Ouverture du chantier de Maintenance					
Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de l'ouverture de chantier		Nom : _____	Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____	Signature : _____	
3°) Fermeture du chantier de Maintenance					
Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de la fermeture de chantier		Nom : _____	Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____	Signature : _____	
4°) Définition commune des tests de libération de la machine à faire adaptées à la situation (Maintenance + Production)					
5°) Attestation de libération de la machine					
Atteste que la machine de production a été testée et que sa remise en service peut être faite.					
Test Production : OK NOK (Si les tests sont NOK refaire un formulaire avec les mêmes références.)					
Opérateur de la section		Nom : _____	Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____	Signature : _____	
Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de la fermeture de chantier		Nom : _____	Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____	Signature : _____	
En cas d'accident Téléphoner au n° : 411		Remarque / test(s) effectué(s) :			



Genehmigung auf risikoreichen Anlagen

- Die Genehmigung für eine risikoreiche Anlage ist ein wichtiges Instrument, um Arbeiten an einer Anlage nach einer Analyse aller vorhandenen Risiken sicher durchzuführen.
- Falls erforderlich, werden vor der Durchführung der Arbeiten zusätzliche Genehmigungen (Brand, Isolierung von strombetriebenen Systemen, geschlossene Räume usw.) ausgestellt.
- Die für die Bereitstellung des Raums und der Ausrüstung für die Arbeiten zuständige Stelle stellt sicher, dass alle Bedingungen für die Genehmigung vor Beginn der Arbeiten erfüllt sind.
- Dieser Prozess umfasst die Endabnahme der Arbeiten und die Wiederbereitstellung der Ausrüstung für die Produktion.

		Permis de travail sur des installations à risques		Version 5.0 Auteur : Eric MULLER Date de création : 17/06/2019	
Il doit être rempli à chaque intervention par les parties concernées afin d'assurer une bonne analyse de risques de la situation (à compléter par le Plan de Prévention Sécurité en cas de sous traitance + Permis feu en cas de travaux par point chauds et formulaire de consignation).					
DATE D'ETABLISSEMENT DU PERMIS :				référence du document :	
SECTION : Frittage 1 ☐ Frittage 2 ☐ Frittage 3 ☐ Poudrerie 1 ☐ ou N° de D.I. : _____ T.S. ☐ Coating ☐ Heptane ☐ Poudrerie 2 ☐ N° de B.T. : _____					
Nom de l'installation : _____				Numéro interne : _____	
NATURE DES TRAVAUX :					
1*) <u>Autorisation, mise hors service et mise à disposition de l'installation par exploitant.</u> Autorise le lancement des travaux : Responsable de la section (ou son représentant) : Nom : _____ Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____ Signature : _____					
Atteste de la mise en sécurité de l'installation : Opérateur de la section : Nom : _____ Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____ Signature : _____					
2*) <u>Ouverture du chantier de Maintenance</u> Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de l'ouverture de chantier : Nom : _____ Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____ Signature : _____					
3*) <u>Fermeture du chantier de Maintenance</u> Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de la fermeture de chantier : Nom : _____ Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____ Signature : _____					
4*) <u>Définition commune des tests de libération de la machine à faire adaptées à la situation (Maintenance + Production)</u> _____					
5*) <u>Attestation de libération de la machine</u> Atteste que la machine de production a été testé et que sa remise en service peut être fait. Test Production : OK NOK (Si les tests sont NOK refaire un formulaire avec les mêmes références.) Opérateur de la section : Nom : _____ Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____ Signature : _____ Technicien de Maintenance en charge de l'exécution de la fermeture de chantier : Nom : _____ Date : ____/____/____ Heure : ____ h ____ Signature : _____					
En cas d'accident Téléphoner au n° : 411				Remarque / test(s) effectué(s) : _____	

ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Checklist for Work in Confined Spaces

A checklist for work in confined spaces must be completed and signed for all work sites involving confined spaces. A confined space is defined as a totally or partially enclosed space that is not designed to accommodate humans and may pose a hazard to those working within it. This hazard may be:- lack of ventilation- lack of space to move around normally- other hazards. Examples (non-exhaustive list):- Niro equipment,- Hamon cooling towers, etc. The analysis will determine the appropriate means: ventilation, access and rescue routes, etc.

CERATIZIT		FICHE DE CONTRÔLE POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS		USINE: CTU	
FICHE DE CONTRÔLE AVANT L'ENTRÉE					
Date :		Heure :			
Espace clos :		Atelier :			
Nature des travaux :					
Nom des du personnel opérationnel :					
		Formation reçue			
		Formation reçue			
Détecteur calibré :					
PPSS signé pour soustraient: ☐ Oui ☐ Non					
Ventiler mécaniquement l'ouvrage pendant 20 minutes au moins avant d'entrer en soufflant en partie basse de l'ouvrage					
Effectuer plusieurs mesures en s'assurant de bien couvrir la zone qui peut être atteinte avec la sonde					
Vérification de l'atmosphère (1 min par mesure)	Valeur à respecter	1 ^{er} point de contrôle	2 ^{ème} point de contrôle	3 ^{ème} point de contrôle	
Oxygène	19,5% - 23%				
H2S	Max 10 ppm				
CO	Max 25 ppm				
LIE	< 10% de LIE				
Autres vérifications : Cocher chaque item ou spécifier sans objet (s.o.)					
Permis feu	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Balutage	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Trépied installé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Treuil vérifié	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Vidange faite	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Consignation	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Ventilation installé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Protection respiratoire	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Harnais endossé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Moyen de communication vérifié	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Eclairage installé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Nom du contrôleur:		Signature(s) Intervenant(s):			
Signature:					
Ce permis n'est valide qu'à partir du moment où les intervenants et le contrôleur ont signé ce document. Ce permis doit être disponible sur le lieu de l'intervention avant le début des travaux. Chaque changement entraîne la réalisation d'un nouveau permis de pénétrer. Il doit être renouvelé chaque jour.					

SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Checklist for Work in Confined Spaces

A checklist for work in confined spaces must be completed and signed for all work sites involving confined spaces.

A confined space is defined as a totally or partially enclosed space that is not designed to accommodate humans and may pose a hazard to those working within it. This hazard may be:

- lack of ventilation
- lack of space to move around normally
- other hazards

Examples (non-exhaustive list):

- Niro equipment,
- Hamon cooling towers, etc.

The analysis will determine the appropriate means: ventilation, access and rescue routes, etc.

CERATIZIT		FICHE DE CONTRÔLE POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS		USINE: CTLU	
FICHE DE CONTRÔLE AVANT L'ENTRÉE					
Date :		Heure :			
Espace clos :		Atelier :			
Nature des travaux :					
Nom des du personnel opérationnel :					
		Formation reçue			
		Formation reçue			
Détecteur calibré :					
PPSS signé pour soustraçant: ☐ Oui					
Ventiler mécaniquement l'ouvrage pendant 20 minutes au moins avant d'entrer en soufflant en partie basse de l'ouvrage					
Effectuer plusieurs mesures en s'assurant de bien couvrir la zone qui peut être atteinte avec la sonde					
Vérification de l'atmosphère (1 min par mesure)		Valeur à respecter	1 ^{er} point de contrôle	2 ^{ème} point de contrôle	3 ^{ème} point de contrôle
Oxygène		19,5% - 23%			
H2S		Max 10 ppm			
CO		Max 25 ppm			
LIE		< 10% de LIE			
Autres vérifications : Cocher chaque item ou spécifier sans objet (s.o.)					
Pennis feu	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Balilage	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Trépied installé	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Treuil vérifié	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Vidange faite	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Consignation	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Ventilation installé	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Protection respiratoire	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Harnais endossé	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Moyen de communication vérifié	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Eclairage installé	☐	Oui	☐	Non	☐ Non applicable
Nom du contrôleur:		Signature(s) Intervenant(s):			
Signature:					
Ce permis n'est valide qu'à partir du moment où les intervenants et le contrôleur ont signé ce document Ce permis doit être disponible sur le lieu de l'intervention avant le début des travaux. Chaque changement entraîne la réalisation d'un nouveau permis de pénétrer. Il doit être renouvelé chaque jour.					

UN.4.1. VERANTWORTUNG DES SUBUNTERNEHMER



Checkliste für Arbeiten in geschlossenen Räumen

Für Arbeiten in einem geschlossenen Raum muss ein Kontrollblatt für Arbeiten in geschlossenen Räumen ausgefüllt und unterzeichnet werden.

Ein geschlossener Raum ist definiert als ein ganz oder teilweise abgeschlossener Raum, der nicht für den Aufenthalt von Personen bestimmt ist und der für die im Raum tätigen Personen eine Gefahr darstellen kann.

Dieses Risiko kann sein:

- mangelnde Lüftung
- zu wenig Platz, um sich normal zu bewegen
- andere Gefahren

Beispiele für einen derartigen Ort (nicht erschöpfende Aufzählung): Niro-Maschine, Hamon-Turm ...

Mittels Analyse werden geeignete Mittel bestimmt: Belüftung, Zutritts- und Rettungsmöglichkeiten

...

CERATIZIT		FICHE DE CONTRÔLE POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS		USINE: CTLU	
FICHE DE CONTRÔLE AVANT L'ENTRÉE					
Date :			Heure :		
Espace clos :			Atelier :		
Nature des travaux :					
Nom des du personnel opérationnel :					
			Formation reçue		
			Formation reçue		
Détecteur calibré :					
PPSS signé pour soustraient: ☐ Oui ☐ Non					
Ventiler mécaniquement l'ouvrage pendant 20 minutes au moins avant d'entrer en soufflant en partie basse de l'ouvrage					
Effectuer plusieurs mesures en s'assurant de bien couvrir la zone qui peut être atteinte avec la sonde					
Vérification de l'atmosphère (1 min par mesure)	Valeur à respecter	1 ^{er} point de contrôle	2 ^{ème} point de contrôle	3 ^{ème} point de contrôle	
Oxygène	19,5% - 23%				
H2S	Max 10 ppm				
CO	Max 25 ppm				
LIE	< 10% de LIE				
Autres vérifications : Cocher chaque item ou spécifier sans objet (s.o.)					
Permis feu	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Balisage	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Trépied installé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Treuil vérifié	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Vidange faite	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Consignation	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Ventilation installé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Protection respiratoire	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Harnais endossé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Moyen de communication vérifié	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Eclairage installé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable			
Nom du contrôleur:			Signature(s) Intervenant(s):		
Signature:					
Ce permis n'est valide qu'à partir du moment où les intervenants et le contrôleur ont signé ce document. Ce permis doit être disponible sur le lieu de l'intervention avant le début des travaux. Chaque changement entraîne la réalisation d'un nouveau permis de pénétrer. Il doit être renouvelé chaque jour.					

ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Permis feu

Un permis feu doit être rédigé et signé pour tout travail générant de la chaleur, une flamme nue ou des étincelles (souder, meuler, découper au chalumeau, chauffer avec un décapeur thermique, ...).

Un permis feu est valable uniquement le temps de présence de la personne CERATIZIT habilitée à établir un permis feu et est limité à 8 heures.

La rédaction d'un permis feu nécessite au préalable une inspection du lieu de l'intervention.

Il est formellement interdit de déplacer du matériel de lutte contre l'incendie appartenant à CERATIZIT.

CERATIZIT Luxembourg S.à r.l.
Équipe Santé, Sécurité, Environnement et Pompier

CERATIZIT GROUP

PERMIS DE FEU 10232

DATE:	Lieu du travail:	Zone:
DE:	Description du travail:	
A:		

Mesures de sécurité :

RISQUE FEU

- Éloigner, protéger ou couvrir de bâches ignifugées tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, en particulier, ceux qui sont placés derrière les coffres poches ou feu de travail.
- Si le travail doit être effectué sur un volume d'air, assurer que son dégazage est effectif (réservoirs, tuyauterie, etc.).
- Obturer les ouvertures, interstices, fissures, etc. (soie, bâches, plaques métalliques...).

RISQUE EXPLOSION

- Éloigner tous les matériaux ou récipients contenant des produits inflammables.
- Purger les conduites pour éliminer le risque d'explosion.
- Protéger et/ou purger les récipients, installations ou tuyauterie contenant des fluides, gaz ou poussières inflammables.
- Contrôler avec détecteur de gaz.
- Autre(s) :

Alerte feu et/ou accident:

- ☐ interne ☐ (12345-4321)
- ☐ externe ☐ (12345-4321)

Dispositifs nécessaires pour éviter le déclenchement du système de détection

Signe / détecteurs mis sous service

Moyens de 1ère intervention :

Extincteur(s) : ☐ CO2 ☐ poudre ☐ eau ☐ mousse

☐ couverture feu ☐ RA ☐ P.A. ☐ P.A. ☐ autre(s) :

Travaux à risque d'incendie élevé. Pompiers sur place : Noms :

Donneur d'ordre : ☐	Section concernée : ☐ (Conservatoire ou rempartant)	Équipe incendie : ☐
Nom : _____	Signature : _____	Nom : _____
Signature : _____	Signature : _____	Signature : _____

Personne chargée de l'exécution du travail et de la sécurité :

Société : _____ Nom : _____ Signature : _____

CONTRÔLE APRÈS EXÉCUTION

- Remettre au service le système de détection.
- Inspecter le lieu de travail, les locaux adjacents et les environs pouvant être concernés par les projections d'étincelles ou les transferts de chaleur.
- Maintenir une surveillance rigoureuse pendant deux heures au moins après la cessation du travail.
- Autre(s) :

Effectuel Nom et signature : _____ Date et heure : _____

Informations et recommandations importantes :

- Le permis n'est valable que pour le lieu, la nature des travaux, les interventions, la durée et la date définies ci-dessus.
- En cas de modification de l'environnement (zone de travail, personnel, conditions de travail...), ce permis perd sa validité.
- Le permis de feu a pour but de prévenir les dangers d'incendie et/ou d'explosion susceptibles d'être occasionnés par les travaux par points chauds (soudeuse, découpeuse, meuleuse, etc.).
- Aucun travail avec apport thermique ou produisant des étincelles ne peut être entrepris sans être en possession d'un permis de feu rempli et contresigné par toutes les personnes impliquées dans l'exécution des travaux.
- Le demandeur doit veiller à ce que le maximum de précautions soient prises pour la mise en état préalable du lieu où sera effectuée l'intervention afin que ses caractéristiques, particulièrement lorsque celui-ci comporte des matériaux, machines ou marchandises susceptibles d'engendrer une explosion ou de faciliter la propagation d'un incendie.
- L'exécutant est tenu de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et manuels définies ci-dessus.

SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Fire Permit

A fire permit must be issued and signed for any work generating heat, a naked flame or sparks (soldering, grinding, cutting with a blowtorch, heating with a heatgun, etc.).

A fire permit is only valid in the presence of the CERATIZIT individual authorised to issue a fire permit and is limited to 8 hours.

The issuing of a fire permit requires prior inspection of the work site.

It is strictly prohibited to move CERATIZIT fire equipment.

CERATIZIT Luxembourg S.à r.l.
Équipe Santé, Sécurité, Environnement et Pompiers

CERATIZIT GROUP

PERMIS DE FEU 10232

DATE:	Lieu du travail:	Zone:
DE:	Description du travail:	
A:		

Mesures de sécurité :

RISQUE FEU

- Éloigner, protéger ou couvrir de bâches ignifugées tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, en particulier, ceux qui sont placés derrière les coffres poches ou feu de travail.
- Si le travail doit être effectué sur un volume critique, assurer que son dégazage est effectué (réservoirs, tuyauterie, etc.).
- Obturer les ouvertures, interstices, fissures, etc. (sable, bâches, plaques métalliques...)

RISQUE EXPLOSION

- Éloigner tous les matériaux ou récipients contenant des produits inflammables.
- Purger les conduites pour éliminer le risque d'explosion.
- Protéger et/ou purger les récipients, installations ou tuyauterie contenant des fluides, gaz ou poussières inflammables.
- Contrôler avec détecteur de gaz.
- Autre(s) :

O Dispositifs nécessaires pour éviter le déclenchement du système de détection

Signe / détecteurs mis en service :

Moyens de 1ère intervention :

Extincteur(s) : ☐ CO2 ☐ poudre ☐ eau ☐ mousse

☐ couverture feu ☐ RA ☐ Pci-Pak ☐ autre(s) :

Travaux à risque d'incendie élevé. Pompiers sur place : Noms :

Donneur d'ordre : ☐	Section concernée : ☐	Équipe incendie : ☐
(Consentement ou remplacement)		
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Signature : _____	Signature : _____	Signature : _____

Personne chargée de l'exécution du travail et de la sécurité :

Société : _____ Nom : _____ Signature : _____

CONTRÔLE APRÈS EXÉCUTION

- Remettre au service le système de détection.
- Inspecter le lieu de travail, les locaux adjacents et les environs pouvant être concernés par les projections d'étincelles ou les transferts de chaleur.
- Maintenir une surveillance rigoureuse pendant deux heures au moins après la cessation du travail.
- Autre(s) :

Effectué Nom et signature : _____ Date et heure : _____

Informations et recommandations importantes :

- Le permis n'est valable que pour le lieu, la nature des travaux, les intervenants, la durée et la date définies ci-dessus.
- En cas de modification de l'environnement (zone de travail, personnel, conditions de travail...), ce permis perd sa validité.
- Le permis de feu a pour but de prévenir les dangers d'incendie et/ou d'explosion susceptibles d'être occasionnés par les travaux par points chauds (soudures, découpages, meulage, etc.).
- Aucun travail avec apport thermique ou produisant des étincelles ne peut être entrepris sans être en possession d'un permis de feu rempli et contre-signé par toutes les personnes impliquées dans l'exécution des travaux.
- Le demandeur doit veiller à ce que le maximum de précautions soient prises pour la mise en état préalable du lieu où sera effectuée l'opération, tout en assurant que les câbles, particulièrement lorsque ceux-ci comportent des matériaux, machines ou marchandises susceptibles d'engendrer une explosion ou de faciliter la propagation d'un incendie.
- L'exécutant est tenu de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et mesures définies ci-dessus.

11/09/2013

UN.4.1. VERANTWORTUNG DES SUBUNTERNEHMER



Feuergenehmigung

Für Arbeiten, bei denen Wärme, offene Flammen oder Funken entstehen (Schweißen, Schleifen, Schneiden mit Schweißbrenner, Erhitzen mit Heißluftpistole u. dgl.), muss eine Feuergenehmigung ausgestellt und unterzeichnet werden.

Eine Feuergenehmigung ist nur während der Anwesenheit der Person gültig, die bei CERATIZIT zur Erteilung einer Feuergenehmigung berechtigt ist, und ist auf 8 Stunden beschränkt.

Für die Erteilung einer Feuergenehmigung ist eine vorherige Begehung bzw. Inspektion des Arbeitsortes erforderlich. Es ist strengstens verboten, CERATIZIT-Brandbekämpfungsgeräte zu bewegen.

CERATIZIT Luxembourg S.à r.l.
Équipe Santé, Sécurité, Environnement et Pompiers



PERMIS DE FEU

10232

DATE:	Lieu du travail:	Zone:
DE:	Description du travail:	
A:		

Mesures de sécurité :

RISQUE FEU

- Éloigner, protéger ou couvrir de bâches ignifugées tous les matériaux ou installations combustibles ou inflammables et, en particulier, ceux qui sont placés derrière les coffres poches ou feu de travail.
- Si le travail doit être effectué sur un volume creux, assurer que son dégazage est effectué (réservoirs, tuyauterie, etc.).
- Obturer les ouvertures, interstices, fentes, etc. (soie, bâches, plaques métalliques...).

RISQUE EXPLOSION

- Éloigner tous les matériaux ou récipients contenant des produits inflammables.
- Purger les conduites pour éliminer le risque d'explosion.
- Protéger d'air purger les récipients, installations ou tuyauterie contenant des résidus, gaz ou poussières inflammables.
- Contrôler avec détecteur de gaz.
- Autres :

Dispositions nécessaires pour éviter le déclenchement du système de détection

Signe / détecteurs mis hors service

Moyens de 1ère intervention :

Extincteur(s) : ☐ CO2 ☐ poudre ☐ eau ☐ mousse

☐ couverture feu ☐ RA ☐ Pci-Pak ☐ autre(s) :

Travaux à risque d'incendie élevé. Pompiers sur place : Noms :

Donneur d'ordre : ☐	Section concernée : ☐	Équipe incendie : ☐
(Conservatoire ou remplaçant)		
Nom : _____	Nom : _____	Nom : _____
Signature : _____	Signature : _____	Signature : _____

Personne chargée de l'exécution du travail et de la sécurité :

Société : _____	Nom : _____	Signature : _____
-----------------	-------------	-------------------

CONTRÔLE APRÈS EXÉCUTION

- Remettre au service le système de détection.
- Inspecter le lieu de travail, les locaux adjacents et les environs pouvant être concernés par les projections d'étincelles ou les transferts de chaleur.
- Maintenir une surveillance rigoureuse pendant deux heures au moins après la cessation du travail.

Autre(s) :

Effectué Nom et signature :

Date et heure :

Informations et recommandations importantes :

- La présente est valable que pour le lieu, la nature des travaux, les interventions, la durée et la date définies ci-dessus.
- En cas de modification de l'environnement (zone de travail, personnel, conditions de travail...), ce permis perd sa validité.
- Le permis de feu a pour but de prévenir les dangers d'incendie et/ou d'explosion susceptibles d'être occasionnés par les travaux par points chauds (soudures, découpages, meulages, etc.).
- Aucun travail avec apport thermique ou produisant des étincelles ne peut être entrepris sans être en possession d'un permis de feu rempli et contre-signé par toutes les personnes impliquées dans l'exécution des travaux.
- Le demandeur doit veiller à ce que le maximum des précautions soient prises pour la mise en état préalable du lieu et ne sera autorisé l'opération que si les câbles, particulièrement lorsque ceux-ci comportent des matériaux, isolants ou manchons susceptibles d'engendrer une explosion ou de faciliter la propagation d'un incendie.
- L'exécutant est tenu de respecter scrupuleusement les consignes de sécurité et mesures définies ci-dessus.

ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Le plan de prévention de santé sécurité (P.P.S.S.)

Un P.P.S.S. doit être complété indiquant l'ensemble des risques identifiés pour l'intervention concernée. Il indiquera également les mesures de prévention préconisées à ces mêmes risques.

Un P.P.S.S. est valide s'il est complété et signé à la fois par le donneur d'ordre CERATIZIT ou le surveillant CERATIZIT désigné, le(s) responsable(s) du(des) secteur(s) et du responsable des intervenants avant le début de l'intervention.

Seul le dernier modèle de P.P.S.S. en vigueur défini par CERATIZIT est valide.

Le sous-traitant devra également répondre aux demandes, suggestions et avis émis par le donneur d'ordre CERATIZIT.

Chaque intervenant doit impérativement respecter toutes les mesures de prévention imposées par le P.P.S.S. et par les permis annexes nécessaires.

V5.2		PLAN DE PREVENTION SANTE SECURITE	USINE: CTLU Site SEVESO N° : Etabli le:				
Renseignement : N° de commande : BT associé N° : Entreprise intervenante : Donneur d'ordre CERATIZIT : Personne de contact : Service : Tél : Téléphone : Date début travaux : Horaires de travail : Date fin travaux : Effectif prévu : personne(s) Descriptif des travaux :							
Secteur d'intervention : Installation : Inspection commune préalable, effectuée le :							
Mesures de sécurité générale : PORT OBLIGATOIRE DES CHAUSSURES ET DES LUNETTES DE SECURITE SITE SEVESO-SEUIL HAUT DEFENSE DE FUMER A L'INTERIEUR DU SITE (zone fumeur à l'extérieur du site indiquée sur le plan en annexe) 							
Secours : <table border="1"><tr><td>ACCIDENT Secours 112 N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS</td><td>PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARBONARQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE</td></tr></table> <table border="1"><tr><td>INCENDIE Pompier internes N° : 411 Pompier externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS</td><td>Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 698</td></tr></table>				ACCIDENT Secours 112 N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARBONARQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE	INCENDIE Pompier internes N° : 411 Pompier externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 698
ACCIDENT Secours 112 N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARBONARQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE						
INCENDIE Pompier internes N° : 411 Pompier externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 698						
Règles d'applications : L'entreprise intervenante s'engage à faire connaître à l'ensemble des salariés ses intervenants toutes les informations de ce document Ce document a été établi avec l'Entreprise intervenante après visite des lieux. Toute modification du mode opératoire de l'entreprise devra être signalée au surveillant CERATIZIT. Obligation de fournir à CERATIZIT une copie des attestations de formation et/ou les habilitations nécessaires à la réalisation des travaux. Ce document est à tenir à disposition lors des travaux à effectuer							
Signatures : <table border="1"><tr><td>SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :</td><td>CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :</td><td>ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :</td></tr></table> ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :				SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :	
SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :					

SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Health and Safety Prevention Plan (P.P.S.S.)

A Health and Safety Prevention Plan (P.P.S.S.) must be completed indicating all hazards and risks identified for the work in question.

It must also indicate the preventive measures recommended for these hazards and risks.

A Health and Safety Prevention Plan is valid if it is completed and signed by both the CERATIZIT client and the assigned CERATIZIT supervisor, department manager(s) and the individual responsible for the workers before the start of work.

Only the latest version of the P.P.S.S. template drafted by CERATIZIT is valid.

The subcontractor must also respond to any requests, suggestions and opinions issued by the CERATIZIT client.

All workers must strictly comply with all preventive measures specified in the P.P.S.S. and any additional permits required.

V5.2		PLAN DE PREVENTION SANTE SECURITE	USINE: CTLU Site SEVESO N° : Etabli le :				
Renseignement : N° de commande : BT associé N° : Entreprise intervenante : Donneur d'ordre CERATIZIT : Personne de contact : Service : Tél : Téléphone : Date début travaux : Horaires de travail : Date fin travaux : Effectif prévu : personne(s) Descriptif des travaux :							
Secteur d'intervention : Installation : Inspection commune préalable, effectuée le :							
Mesures de sécurité générale : PORT OBLIGATOIRE DES CHAUSSURES ET DES LUNETTES DE SECURITE SITE SEVESO-SEUIL HAUT DEFENSE DE FUMER A L'INTERIEUR DU SITE (zone fumeur à l'extérieur du site indiquée sur le plan en annexe) Secours : <table border="1"><tr><td>ACCIDENT Secouristes N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS</td><td>PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARDIAQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE</td></tr></table> <table border="1"><tr><td>INCENDIE Pompiers internes N° : 411 Pompiers externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS</td><td>Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 898</td></tr></table>				ACCIDENT Secouristes N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARDIAQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE	INCENDIE Pompiers internes N° : 411 Pompiers externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 898
ACCIDENT Secouristes N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARDIAQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE						
INCENDIE Pompiers internes N° : 411 Pompiers externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 898						
Règles d'applications : L'entreprise intervenante s'engage à faire connaître à l'ensemble des salariés ses intervenants toutes les informations de ce document Ce document a été établi avec l'Entreprise intervenante après visite des lieux. Toute modification du mode opératoire de l'entreprise devra être signalée au surveillant CERATIZIT. Obligation de fournir à CERATIZIT une copie des attestations de formation et/ou les habilitations nécessaires à la réalisation des travaux. Ce document est à tenir à disposition lors des travaux à effectuer							
Signatures : <table border="1"><tr><td>SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :</td><td>CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :</td><td>ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :</td></tr></table> <table border="1"><tr><td>ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :</td></tr></table>				SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :	ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :
SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :					
ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :							

UN.4.1. VERANTWORTUNG DES SUBUNTERNEHMER



Präventionsplan für Gesundheit und Sicherheit (P.P.S.S.)

Es ist ein P.P.S.S. zu erstellen, in dem alle für die betreffende Maßnahme identifizierten Risiken angegeben sind.

Im P.P.S.S. sind auch die vorgesehenen vorbeugenden Maßnahmen für dieselben Risiken aufzuführen.

Ein P.P.S.S. ist gültig, wenn er vor Beginn der Arbeit sowohl vom Auftraggeber bei CERATIZIT bzw. der benannten CERATIZIT-Aufsichtsperson, dem/den Bereichsleiter(n) und dem Verantwortlichen für die Arbeitskräfte erstellt und unterzeichnet wird.

Nur die jeweils letzte von CERATIZIT festgelegte P.P.S.S.-Vorlage ist gültig. Der Subunternehmer muss auch auf Anfragen, Anregungen und Ratschläge des Auftraggebers bei CERATIZIT eingehen.

Alle Arbeitskräfte müssen alle vorbeugenden Maßnahmen einhalten, die im P.P.S.S. und in den erforderlichen zusätzlichen Genehmigungen vorgeschrieben sind.

V5.2		PLAN DE PREVENTION SANTE SECURITE	USINE: CTLU Site SEVESO N° : Etabli le :				
Renseignements : N° de commande : BT associé N° : Entreprise intervenante : Donneur d'ordre CERATIZIT : Personne de contact : Service : Tél : Téléphone : Date début travaux : Horaires de travail : Date fin travaux : Effectif prévu : personne(s) Descriptif des travaux :							
Secteur d'intervention : Installation : Inspection commune préalable, effectuée le :							
Mesures de sécurité générale : PORT OBLIGATOIRE DES CHAUSSURES ET DES LUNETTES DE SECURITE SITE SEVESO-SEUIL HAUT DEFENSE DE FUMER A L'INTERIEUR DU SITE (zone fumeur à l'extérieur du site indiquée sur le plan en annexe) 							
Secours : <table border="1"><tr><td>ACCIDENT Secouristes N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS</td><td>PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARDIAQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE</td></tr></table> <table border="1"><tr><td>INCENDIE Pompier internes N° : 411 Pompier externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS</td><td>Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 698</td></tr></table>				ACCIDENT Secouristes N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARDIAQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE	INCENDIE Pompier internes N° : 411 Pompier externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 698
ACCIDENT Secouristes N° : 411 Ambulance N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	PRECISEZ LA NATURE DE L'ACCIDENT CARDIAQUE BLESSURE BRULURE ASPHYXIE						
INCENDIE Pompier internes N° : 411 Pompier externes N° : 7112 NE PAS RACCROCHER SANS AVOIR VERIFIÉ QUE VOTRE APPEL A ETE COMPRIS	Contacts HSE : Coordinateur Urgence et Gardiennage Tel : +352 31 20 85 608 Responsable Sécurité Tel : +352 31 20 85 677 Technicien Sécurité Tel : +352 31 20 85 698						
Règles d'applications : L'entreprise intervenante s'engage à faire connaître à l'ensemble des salariés ses intervenants toutes les informations de ce document. Ce document a été établi avec l'Entreprise intervenante après visite des lieux. Toute modification du mode opératoire de l'entreprise devra être signalée au surveillant CERATIZIT. Obligation de fournir à CERATIZIT une copie des attestations de formation et/ou les habilitations nécessaires à la réalisation des travaux. Ce document est à tenir à disposition lors des travaux à effectuer.							
Signatures : <table border="1"><tr><td>SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :</td><td>CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :</td><td>ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :</td></tr></table> <table border="1"><tr><td>ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :</td></tr></table>				SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :	ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :
SURVEILLANT CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	CONTREMAITRE PRODUCTION CERATIZIT Nom : Service : Téléphone : Signature :	ENTREPRISE INTERVENANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :					
ENTREPRISE SOUS-TRAITANTE Société : Nom : Téléphone : Signature :							

LES RISQUES DANS L'ENTREPRISE





RISKS WITHIN THE COMPANY



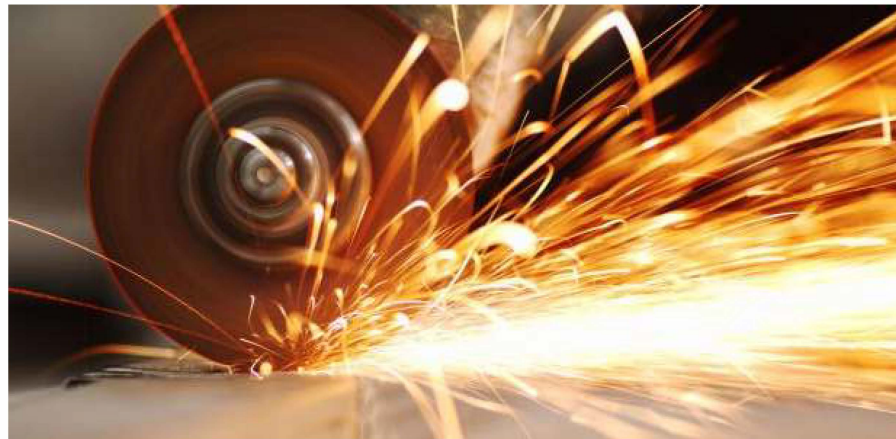


GEFAHREN IM UNTERNEHMEN



Obligation du sous-traitant

- Ne pas dépasser 10 heures de travail sur une même journée (heures réalisées chez un autre client incluses)
- Être en possession d'une déclaration de détachement pour les entreprises non-luxembourgeoises
- Porter son badge visiteur/sous-traitant de façon bien visible
- Langues : au moins une personne de chaque équipe doit parler une langue commune avec le donneur d'ordre (français ou allemand ou anglais) et être présente pendant toute la durée de l'intervention.
- Le personnel du sous-traitant dispose des compétences et des habilitations requises pour la tâche.

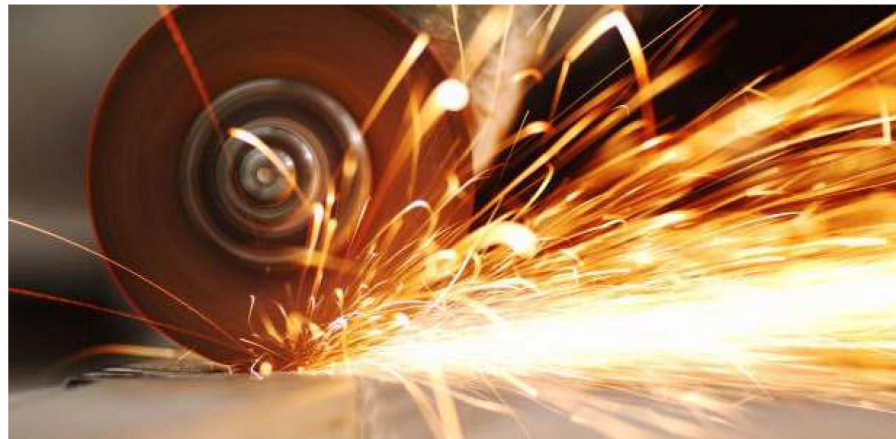


SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Subcontractor's obligations

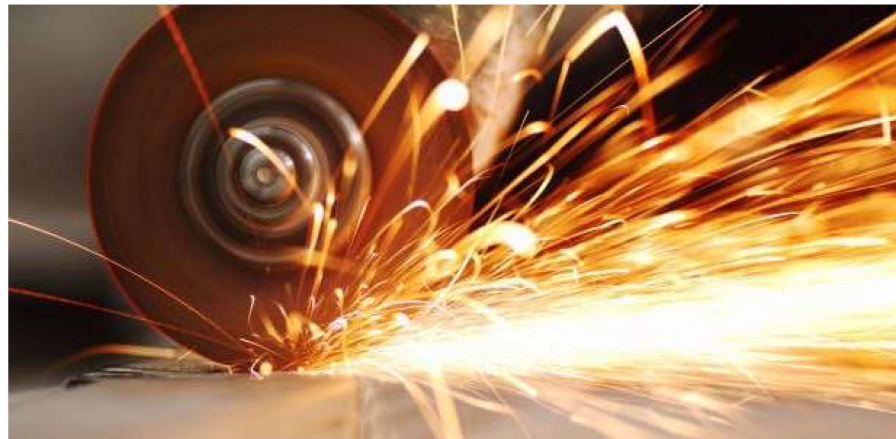
- Do not exceed 10 hours of work on the same day (including hours worked at another client's premises)
- Be in possession of a declaration of secondment for non-Luxembourgian companies
- Wear your visitor/subcontractor badge in a visible place.
- Languages: at least one individual from each team must share a common language with the client (English, French, or German) and be present for the duration of the work.
- The subcontractor's employees must have the relevant skills and accreditation for the work





Pflichten des Subunternehmers

- Es soll pro Tag nicht mehr als 10 Stunden gearbeitet werden (einschließlich der Stunden, die bei einem anderen Kunden gearbeitet wurden).
- Subunternehmer sollten im Besitz einer Entsendungserklärung für nicht luxemburgische Unternehmen sein.
- Tragen Sie Ihren Besucher-/Subunternehmerausweis deutlich sichtbar.
- Sprachen: Mindestens eine Person aus jedem Team muss eine gemeinsame Sprache mit dem Kunden sprechen (Französisch, Deutsch oder Englisch) und während der gesamten Dauer der Arbeiten anwesend sein.
- Das Personal des Subunternehmers muss über die erforderlichen Fähigkeiten und Fähigkeitsnachweise für die jeweilige Aufgabe verfügen.



ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Documents nécessaires avant la réalisation de l'intervention

Toutes les autorisations requises et documents complétés et signés par CERATIZIT avant de commencer l'intervention seront disponibles sur le lieu de l'intervention :

- Plan de Prévention Santé Sécurité (P.P.S.S)
- Copie des rapports de contrôle des engins de levage le cas échéant
- Fiches de Données Sécurité (FDS), si des produits chimiques sont utilisés
- Planning des travaux
- Copie des permis et habilitation nécessaire à la réalisation de l'intervention des intervenants
- Un permis feu pour tout travail générant de la chaleur, une flamme nue ou des étincelles
- Fiche de contrôle pour le travail en espace clos si nécessaire
- Formulaire de consignment d'un installation si nécessaire
- Permis sur installation à risque si nécessaire

SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Documents required before work can begin

All the required authorisations and documentation completed and signed by CERATIZIT before the start of work must be available at the work site:

- Health and Safety Prevention Plan (P.P.S.S.)
- Copies of inspection reports for lifting equipment, if applicable
- Safety data sheets (SDS) if chemical products are used
- Work schedule
- Copies of permits and authorisations required to carry out the work by the workers
- Fire Permit for any work generating heat, a naked flame or sparks
- Checklist for Work in Confined Spaces, if necessary
- Machine lockout-tagout form, if necessary
- Hazardous Facility Permit, if necessary

CERATIZIT **FICHE DE CONTRÔLE POUR LE TRAVAIL EN ESPACE CLOS** **PROJ.** **COU**

FICHE DE CONTRÔLE AVANT L'ENTRÉE
(Haut / Bas)

Nature des travaux : _____

Nom du responsable opérationnel : _____

Formation reçue : _____

Formation reçue : _____

Décret en vigueur : _____

PPSS signé pour soustraitant : ☐ Oui ☐ Non

Ventiler mécaniquement l'ouvrage pendant 20 minutes au moins avant d'accéder au coffrage en partant de l'ouvrage.

Effectuer la mesure en s'assurant de bien couvrir la zone qui peut être atteinte avec la sonde

Vérification de l'atmosphère (en ppm)	Valeur à respecter	1 ^{er} point de contrôle	2 ^{ème} point de contrôle	3 ^{ème} point de contrôle
Oxygène	19.5% - 23%			
H2S	10 mg/m³			
CO	35 mg/m³			
LEL	10% de LEL			

Autres vérifications : Cocher chaque item ou spécifier sans objet (S.O.)

Premier feu	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Bouffage	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Tripode installé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Troux vérifiés	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Vidange faite	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Congestion	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Ventilation installée	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Protection respiratoire	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Hea ou endossé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Niveau de contamination vérifié	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable
Eclairage installé	☐ Oui ☐ Non	☐ Non applicable

Nom du coordinateur : _____

Signature : _____

Signature(s) intervenant(s) : _____

Ce permis n'est valide qu'à partir du moment où les intervenants ont lu et signé ce document.

Ce permis doit être disponible sur le lieu de l'intervention avant le début des travaux.

Chaque changement entraîne la rédaction d'un nouveau permis de pénétrer. Il doit être en vigueur.

CERATIZIT **PLAN DE PREVENTION SANTE SECURITE** **PROJ.** **COU**

Données générales :

N° de commande : _____

Exécution de l'ouvrage : _____

Personne de contact : _____

Téléphone : _____

Date de l'intervention : _____

Horaires de travail : _____

Chargé des travaux : _____

Personne(s) : _____

Secteur d'intervention :

Localisation : _____

Intervention prévue (nature, durée, effectifs) : _____

Mesures de sécurité générale :

POINT OBLIGATOIRE DES CHAUSSURES ET DES LUNETTES DE SECURITE

ACCIDENT N° : 411

INCENDIE N° : 411

COUPE DE L'ÉLECTRICITE N° : 7112

REGLER D'APPLICATIONS :

Le présent document a été établi en concertation avec les intervenants et les représentants de l'entreprise.

Il est à jour et doit être lu et signé par tous les intervenants avant le début des travaux.

Il est à jour et doit être lu et signé par tous les intervenants avant le début des travaux.

Signatures :

SURVEILLANT CERATIZIT :

Nom : _____

Service : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

COORDONATEUR PRODUCTION CERA :

Nom : _____

Service : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

ENTREPRISE INTERVENANTE :

Nom : _____

Service : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

CERATIZIT **PERMIS DE FEU 3723**

Données générales :

N° de commande : _____

Exécution de l'ouvrage : _____

Personne de contact : _____

Téléphone : _____

Date de l'intervention : _____

Horaires de travail : _____

Chargé des travaux : _____

Personne(s) : _____

Secteur d'intervention :

Localisation : _____

Intervention prévue (nature, durée, effectifs) : _____

Mesures de sécurité générale :

ACCIDENT N° : 411

INCENDIE N° : 411

COUPE DE L'ÉLECTRICITE N° : 7112

REGLER D'APPLICATIONS :

Le présent document a été établi en concertation avec les intervenants et les représentants de l'entreprise.

Il est à jour et doit être lu et signé par tous les intervenants avant le début des travaux.

Il est à jour et doit être lu et signé par tous les intervenants avant le début des travaux.

Signatures :

SURVEILLANT CERATIZIT :

Nom : _____

Service : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

COORDONATEUR PRODUCTION CERA :

Nom : _____

Service : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

ENTREPRISE INTERVENANTE :

Nom : _____

Service : _____

Téléphone : _____

Signature : _____

UN.4.1. VERANTWORTUNG DES SUBUNTERNEHMER



Vor der Durchführung der Arbeiten erforderliche Dokumente

Alle erforderlichen Genehmigungen und von CERATIZIT ausgefüllten und unterzeichneten Dokumente, sind am Einsatzort verfügbar:

- Gesundheit und Sicherheitspräventionsplan (PPGS)
- Kopie der Prüfberichte von Hebezeugen, falls zutreffend
- Sicherheitsdatenblätter (SOS) für die verwendeten Chemikalien
- Arbeitsplanung
- Kopie der notwendigen Genehmigungen und Zulassungen für die durch die Arbeitskräfte ausgeführten Arbeiten.
- Feuergenehmigung für Arbeiten, die Hitze, offene Flammen oder Funken erzeugen
- Falls erforderlich, eine Checkliste für Arbeiten in geschlossenen Räumen
- Falls erforderlich, ein Formular für die Wartungssicherung
- Falls erforderlich, Genehmigung für risikoreiche Anlagen

ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Consignation des équipements

- Il est interdit d'intervenir sur un équipement en mouvement.
- La consignation de l'équipement et des énergies(électrique, pneumatique, hydraulique et blocage mécanique) est obligatoire avant l'intervention sauf s'il existe un mode opératoire avec une analyse de risques pour un travail spécifique et que des mesures compensatoires ont été prises pour éviter les risques.
- La consignation doit se faire obligatoirement par du personnel CERATIZIT sauf s'il existe un mode opératoire pour une consignation spécifique



SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Equipment lockout-tagout

- It is prohibited to work on moving equipment.
- Equipment and power sources (electrical, pneumatic, hydraulic and mechanical blocking) must be locked out before any work unless there is an operating procedure with a risk analysis for specific work and the compensatory measures have been taken to prevent the risks.
- The lockout-tagout must be performed by CERATIZIT staff unless there is an operating procedure for a specific lockout-tagout.



Wartungssicherung (Lockout-Tagout) von Ausrüstung

- Das Arbeiten auf Maschinen, die sich in Bewegung befinden, ist verboten.
- Ausrüstung und Energiequellen (Strom, Druckluft, Hydraulik und mechanische Blockierung) müssen vor Beginn der Arbeiten komplett abgeschaltet werden, es sei denn es gibt einen Arbeitsablauf mit einer Risikoanalyse für eine bestimmten Arbeit und es wurden Maßnahmen zur Vermeidung der Risiken getroffen.
- Die Wartungssicherung (Lockout-Tagout) muss von CERATIZIT-Mitarbeitern durchgeführt werden, es sei denn, es gibt einen Arbeitsablauf für eine bestimmte Wartungssicherung.



ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Outillage électrique

L'outillage électrique portatif doit être conforme (pas de ruban adhésif sur les cordons par exemple).



Bonbonnes de gaz

Les bonbonnes de gaz doivent être attachées en permanence de manière appropriée. Les tuyaux de raccordement aux bonbonnes de gaz et les accessoires doivent être en parfait état et contrôlés annuellement. Le stock doit être limité au besoin minimal pour l'intervention.



SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Power Tools

Hand-held power tools must be in good order (for example, no adhesive tape on cords).



Gas Cylinder

Gas cylinders must be properly secured at all times. Gas cylinder connection lines and accessories must be in perfect condition and inspected annually. The stock must be limited to the minimum required for the work.



Elektrowerkzeuge

Tragbare Elektrowerkzeuge müssen in ordnungsgemäÙem Zustand sein (z. B. kein Isolierband an Netzkabeln).



Gasflaschen

Gasflaschen müssen jederzeit ordnungsgemäÙ gesichert sein.

Die Anschlussleitungen und das Zubehör von Gasflaschen müssen einen einwandfreien Zustand aufweisen und jährlich überprüft werden. Der Lagerbestand muss sich auf das für die Arbeit erforderliche Minimum beschränken.



ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Prêt des équipements

Il est interdit d'utiliser un engin de manutention de CERATIZIT ou outillage sans autorisation officielle écrite (chariot élévateur, nacelle...).



Perte des équipements

Le sous-traitant assure l'entière responsabilité de son matériel en cas de dégâts éventuels ou de vol.



SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Loaning Equipment

It is prohibited to use CERATIZIT handling equipment or tools (forklifts, work platforms, etc.) without official written authorisation.



Loss of Equipment

The subcontractor assumes full responsibility for its equipment in the event of damage or theft.



Verleih von Ausrüstungen

Die Verwendung von Fördergeräten oder Werkzeugen von CERATIZIT (Gabelstapler, Arbeitsbühnen u. dgl.) ohne offizielle schriftliche Genehmigung ist verboten.



Verlust von Geräten und Ausrüstungen

Der Subunternehmer übernimmt die volle Verantwortung für seine Ausrüstung im Fall von Schäden oder Diebstahl.



ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Environnement

Le sous-traitant est responsable de toute dégradation de l'environnement par suite d'une pollution dont il serait lui-même à l'origine.



Propreté

Le sous-traitant est tenu de garder un environnement propre durant toute la durée du chantier et de procéder à un nettoyage complet en fin de l'intervention.



SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Environment

The Subcontractor is responsible for any environmental damage as a result of any pollution or contamination that it has caused.



Cleanliness

The subcontractor is required to keep the surrounding area clean for the duration of the work and clean it thoroughly upon completion of the work.



UN.4.1. VERANTWORTUNG DES SUBUNTERNEHMER



Umwelt

Der Subunternehmer haftet für alle Umweltschäden, die durch von ihm verursachte Verschmutzung oder Kontamination entstanden sind.



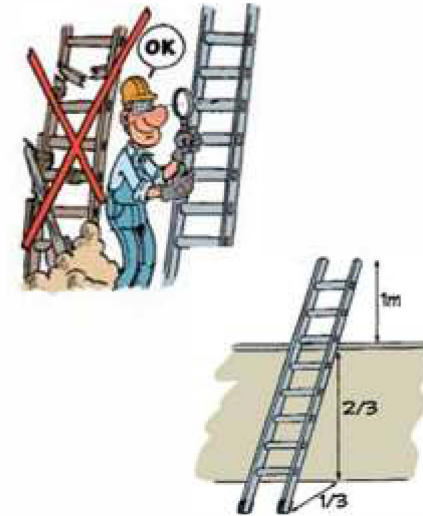
Sauberkeit

Der Subunternehmer ist verpflichtet, während der gesamten Dauer der Arbeiten für eine saubere Arbeitsumgebung zu sorgen und nach deren Durchführung alles sauber zu hinterlassen.



L'utilisation des échelles

- **L'échelle est avant tout un moyen d'accès.**
- L'utilisation de l'échelle comme poste de travail doit rester exceptionnel pour tout travaux.
- Si la hauteur de chute est supérieure à 2 mètres, l'intervenant doit se sécuriser via un point d'ancrage ou réaliser une analyse des risques complémentaire avec le service HSE de CERATIZIT.
- L'échelle doit être posée sur un sol stable.
- **Toute échelle endommagée doit être écartée immédiatement.**
- **Signaler par balisage**, les échelles placées sur les voies de passage ou en bordure de celles-ci, pour détourner piétons et véhicules afin d'éviter tout risque de renversement de celles-ci.
- Seulement une personne sur l'échelle à la fois
- L'échelle doit dépasser d'un mètre au-dessus du point d'appui.

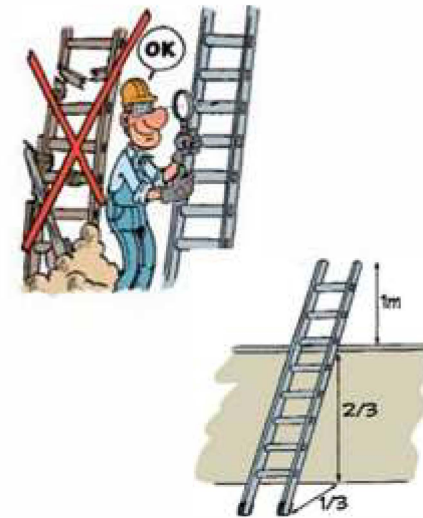


SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



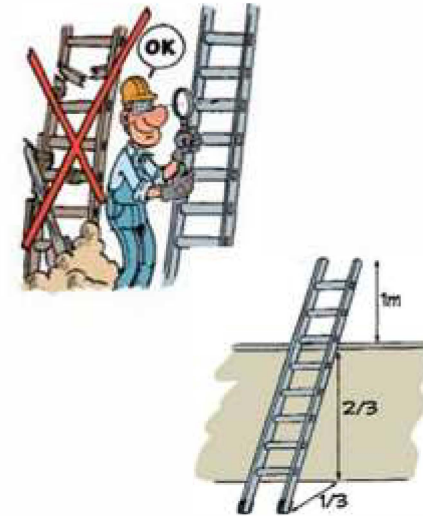
Use of ladders

- **A ladder is first and foremost a means of access.**
- The use of a ladder as a workstation should be the exception rather than the rule.
- If the fall height exceeds 2 meters, the worker must secure himself with an anchoring point, or carry out an additional risk analysis with CERATIZIT's HSE department.
- The ladder must be placed on stable ground.
- **Damaged ladders must be removed immediately.**
- Ladders placed on or alongside traffic lanes must be marked to divert pedestrians and vehicles, to avoid the risk of them tipping over.
- Only one person on the ladder at a time
- The ladder must extend one meter above the support point.



Verwendung von Leitern

- **Eine Leiter ist in erster Linie ein Hilfsmittel für den Zugang.**
- Die Verwendung einer Leiter als Arbeitsplatz sollte eher die Ausnahme als die Regel sein.
- Bei einer Fallhöhe von mehr als 2 Metern muss sich der Arbeiter mit einem Verankerungspunkt sichern oder eine zusätzliche Risikoanalyse mit der HSE-Abteilung von CERATIZIT durchführen.
- Die Leiter muss auf einem stabilen Untergrund aufgestellt werden.
- **Beschädigte Leitern müssen sofort entfernt werden.**
- Leitern, die auf oder neben Verkehrswegen aufgestellt werden, müssen gekennzeichnet werden, um Fußgänger und Fahrzeuge abzulenken, damit sie nicht umkippen können.
- Immer nur eine Person auf der Leiter
- Die Leiter muss einen Meter über den Stützpunkt hinausragen.



ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Les échafaudages

- Mon échafaudage doit être monté dans les règles de l'art et selon le schéma de montage par une personne habilitée et formée.
- Le PV de réception du monteur doit être affiché sur l'échafaudage
- En cas de doute ou d'anomalie je le signale et me renseigne auprès des personnes compétentes,
- Il doit être équipé de garde-corps réglementaires,
- J'utilise les harnais et les lignes de vie conformément aux instructions de sécurité.

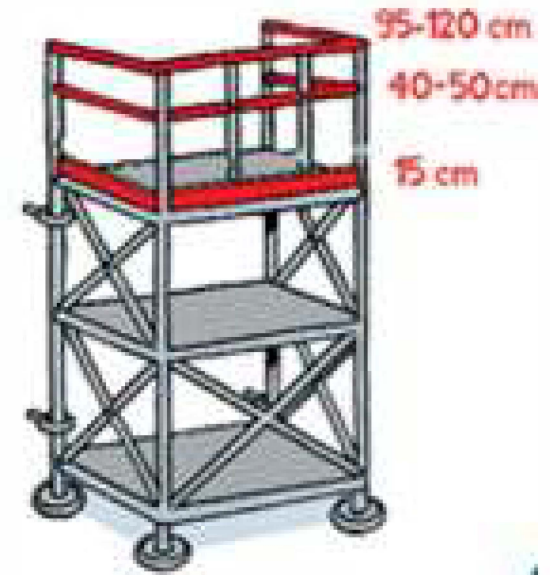


SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Scaffolding

- My scaffolding must be erected correctly and in accordance with the assembly diagram by a trained and authorised person.
- The acceptance certificate must be hung on the scaffold.
- In the case of any doubts or anomalies, I will report them to the competent persons.
- It must be equipped with required railings.
- I use harnesses and lifelines in accordance with safety instructions.

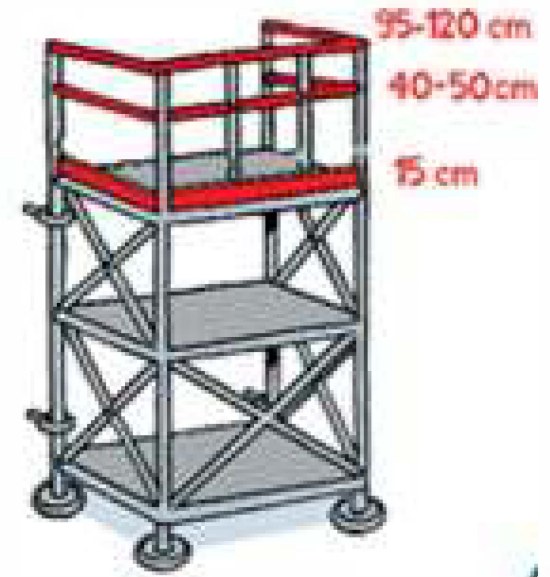


UN.4.1. VERANTWORTUNG DES SUBUNTERNEHMER



Gerüste

- Das Gerüst muss fachgerecht und gemäß dem Aufbauplan von einer befugten und geschulten Person aufgebaut werden.
- Das Abnahmeprotokoll des Monteurs ist auf dem Gerüst anzubringen.
- Im Falle von Zweifeln oder Abweichungen melden Sie diese und fragen Sie bei den zuständigen Personen nach.
- Das Gerüst muss mit einem vorschriftsmäßigen Geländer versehen sein.
- Verwenden Sie das Sicherheitsgurtzeug (Sicherheitsgeschirr) und die Seilsicherung.



ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



Les nacelles élévatrices

- L'intervenant doit être en possession d'un permis en cours de validité.
- La nacelle doit avoir été contrôlée dans les 6 derniers mois.
- Obligation d'utiliser un harnais de sécurité pour tout type de nacelle et d'avoir reçu une formation à son utilisation.
- Balisage de la zone de travail si nécessaire.
- La présence d'une 2ème personne en vigie est obligatoire à l'intérieur des bâtiments.
- A l'extérieur elle peut être demandée selon l'analyse de risque.



SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Aerial work platforms

- The operator must hold a valid license.
- The work platform must have been inspected within the last 6 months.
- A safety harness must be worn for any work platform and training on its use is mandatory.
- Marking of the work area, if necessary.
- When working indoors, a second individual must be present to supervise.
- A second individual can also be requested for any work outdoors in accordance with the risk analysis.



Hubarbeitsbühnen

- Der Anwender muss im Besitz einer gültigen Genehmigung sein.
- Die Hubarbeitsbühne muss innerhalb der letzten 6 Monate überprüft worden sein.
- Das Tragen eines Sicherheitsgurtes für alle Hubarbeitsbühnen und das Absolvieren einer Schulung für deren fachgerechte Nutzung ist verpflichtend.
- Kennzeichnung des Arbeitsbereichs, falls erforderlich.
- Im Inneren von Gebäuden ist die Anwesenheit einer zweiten Person verpflichtend.
- Außerhalb von Gebäuden kann das Zuziehen einer solchen Person gemäß der Risikoanalyse verlangt werden.



ST.4.1. LA RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT



L'accès en toiture

- L'accès en toiture est restreint aux intervenants munis d'un plan de prévention de santé sécurité valide stipulant l'accès en toiture et munis d'une clef d'accès disponible aux services Infrastructure ou Gardiennage.
- En l'absence de protection collective, il est interdit de travailler en hauteur à plus de 2m du sol sans être attaché au moyen d'un harnais de sécurité.
- Une personne seule ne peut accéder au toit.
- L'accès est interdit en cas d'intempéries ou de forte rafale de vent.

ACCES TOITURE / ROOF ACCESS / DACHZUGANG		
RISQUES	OBLIGATIONS	INTERDICTIONS
	 Moins de 2m du bord Less than 2 meters from the edge Weniger als 2 Meter vom Rand entfernt	
	 2 Pers. Minimum	
	Plan de prévention Mandatory Prevention plan Obligatorischer Sicherheitplan	Accès interdit en cas d'intempéries Access prohibited in case of bad weather Zutritt bei schlechtem Wetter verboten

SB.4.1. SUBCONTRACTOR'S RESPONSIBILITY



Roof Access

- Roof access is restricted to workers who possess a valid Health and Safety Prevention Plan (P.P.S.S.) stipulating roof access, and an access key which is available from the Infrastructure or Security departments.
- In the absence of collective fall protection, it is prohibited to work less than 2 metres from an edge without wearing a safety harness.
- No one may access the roof alone.
- Access is prohibited in bad weather or strong gusts of wind.

ACCES TOITURE / ROOF ACCESS / DACHZUGANG		
RISQUES	OBLIGATIONS	INTERDICTIONS
	Moins de 2m du bord Less than 2 meters from the edge Weniger als 2 Meter vom Rand entfernt	
	2 Pers. Minimum	
	Plan de prévention Mandatory Prevention plan Obligatorischer Sicherheitplan	Accès interdit en cas d'intempéries Access prohibited in case of bad weather Zutritt bei schlechtem Wetter verboten



Zugang zum Dach

- Der Zutritt zum Dach ist auf Arbeitskräfte beschränkt, die über einen gültigen Sicherheits- und Gesundheitsschutzplan (P.P.S.S.) verfügen, der den Zugang zum Dach vorsieht, und die einen Zugangsschlüssel haben, der bei den Abteilungen Infrastruktur oder Sicherheit erhältlich ist.
- Ohne kollektive Schutzausrüstung ist es verboten, in mehr als 2 m Höhe über dem Boden und in weniger als 2 m Entfernung von einer Dachkante zu arbeiten, ohne mit einer Absturzsicherung gesichert zu sein.
- Niemand darf das Dach allein betreten.
- Bei schlechtem Wetter oder starken Windböen ist das Betreten des Dachs verboten.

ACCES TOITURE / ROOF ACCESS / DACHZUGANG		
RISQUES	OBLIGATIONS	INTERDICTIONS
  	 Moins de 2m du bord Less than 2 meters from the edge Weniger als 2 Meter vom Rand entfernt  2 Pers. Minimum Plan de prévention Mandatory Prevention plan Obligatorischer Sicherheitsplan	  Accès interdit en cas d'intempéries Access prohibited in case of bad weather Zutritt bei schlechtem Wetter verboten